

Balade « des ailes pour Jules et Louise » du 25 juin 2017

Règlement

La moto doit :

- Avoir une cylindrée de plus de 125 cm³
- Être conforme à la législation et au certificat d'immatriculation
- Être en parfait état de fonctionnement et contrôlée avant le départ de la balade
- Avoir le plein de carburant au départ de la sortie

Le pilote doit :

- Être en possession de son permis de conduire adéquat et en cours de validité
- Être en possession du certificat d'immatriculation en cours de validité
- Être assuré(e) en responsabilité civile
- Être assuré(e) pour des dommages causés à des tiers
- Être en bonne condition physique (fatigue, alcoolémie inférieure au taux légal,...)
- Porter un équipement approprié homologué : casque, gants, veste, chaussures, pantalon

Le passager doit :

- Être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité
- Être assuré(e) en responsabilité civile
- Être en bonne condition physique (fatigue, alcoolémie inférieure au taux légal,...)
- Porter un équipement approprié homologué : casque, gants, veste, chaussures, pantalon

L'organisateur de la balade se réserve le droit de refuser ponctuellement un(e) participant(e) qui ne respecte pas ces consignes, qui pourrait présenter un danger pour la sécurité du groupe ou tout simplement compromettre le bon déroulement de la sortie.

CONSIGNES PENDANT LA BALADE :

- Respecter le code de la route
- Adapter sa conduite au rythme du groupe et aux conditions de circulation
- Suivre les instructions de l'organisateur
- Respecter les distances de sécurité avec la moto précédente
- Tenir sa place dans le groupe et ne pas dépasser un(e) autre participant(e)
- Veiller à ce que la moto immédiatement derrière suive le groupe et avertir la sécurité si besoin : klaxon et/ou appel de phare
- Être particulièrement attentif lors des manœuvres à risques : dépassement, demi-tour, stationnement
- En cas de séparation avec le groupe continuer sur la route principale en roulant à la vitesse légale jusqu'à retrouver le groupe

Dans les virages se mettre en file indienne, toujours à distance de sécurité, et revenir en quinconce à la sortie du virage. De même que dans les villages aux rues étroites ou encombrées, rouler en file indienne et revenir en quinconce à l'issue. En agglomération, rouler en formation plus serrée dans la limite de la sécurité pour éviter que le groupe ne s'étire trop

En cas de panne ou de difficulté, le motard en difficulté s'arrête en sécurité et se signale.

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou d'un nombre insuffisant de participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la balade sans qu'aucune réclamation puisse être faite.

Les participants autorisent l'association «Des ailes pour Jules et Louise » à les photographier dans le cadre de l'événement. Ils acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de leur image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet.

La participation à la balade implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement